

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
14 DECEMBRE 2022 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, du public et de la presse.

L'ordre du jour proposé est validé à l'unanimité :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 20.09.2022
3. Budgets 2023 de la Municipalité et des Services industriels, y compris décision sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
4. Postulat N° 103 de la commission SASJCS – « Pour l'aménagement d'une Nurserie à Fully »
5. Interpellation N° 13 du groupe PDC – « Pour le développement de l'Agrivoltaïsme à Fully »
6. Interpellation N° 14 du groupe PDC – « Turbinage des eaux usées des hameaux de Fully »
7. Interpellation N° 15 des groupes MISE, UDC et PLR – « Retour sur l'Audit 2022 »
8. Interpellation N° 16 du groupe PDC – « Attribution des travaux communaux »
9. Interpellation N° 17 du GT Belle Usine – « L'avenir de la Belle-Usine dans le contexte du Patrimoine cantonal »
10. Rapport des commissions
11. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

44 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusé : Christophe Dorsaz, conseiller général PDC

2. PV de la séance du 20.09.2022

Sans remarque, le PV est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Budgets 2023 de la Municipalité et des Services industriels, y compris décision sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation

Christian Carron passe la parole à la Présidente de la commune pour l'introduction des budgets. Caroline Ançay-Roduit indique que la commune prévoit des entrées financières de l'ordre de 48'503'900 francs et un total de charges financières de 42'401'400 francs. Le compte de résultat dégage ainsi une marge d'autofinancement de 6'102'500 francs. Les investissements importants se montent à 10'328'000 francs et concernent surtout les Services Industriels (SI). Les projets sécuritaires et prioritaires ont également été privilégiés. La Municipalité devra donc recourir à l'emprunt afin de couvrir l'insuffisance de financement de 4'225'500 francs. Le degré d'autofinancement est ainsi de 59.09%. Au nom du Conseil communal, elle invite les conseillers généraux à accepter le budget tel que présenté.

La parole est donnée à David Tamarcaz, président de la COGEST. Pour la commission, les chiffres paraissent pertinents et il ne souhaite pas donner plus de commentaires que ceux figurant dans le rapport transmis à l'ensemble des membres du Conseil général.

Christian Carron introduit l'amendement déposé par les groupes PLR et MISE concernant le compte 3500.5620.14 : Paroisse de Fully - cure. Il passe ensuite la parole à Vincent Pravato, premier signataire, pour le développement.

Celui-ci précise d'emblée que cet amendement n'est pas une attaque contre la Paroisse et qu'il ne vise qu'à défendre l'intérêt général des habitants de Fully. Le projet présenté par le Conseil communal, avec tous les avantages qu'il comporte, n'est pas du tout remis en cause. L'amendement a pour unique but d'éviter de créer un précédent, afin qu'à l'avenir personne ne puisse réclamer à la commune 25% d'investissement sous prétexte qu'un tel montant a été accordé à la Paroisse. Monsieur Pravato précise encore qu'il ne faut pas confondre subvention de fonctionnement et subvention pour investissements. Il indique aussi que l'amendement n'a pas du tout pour but de s'ingérer dans les décisions de l'Exécutif : les propositions faites dans le texte ne sont que des exemples, libre au Conseil communal de les reprendre ou non. D'ailleurs si une modification avait été proposée avant ce plénum, l'amendement aurait été retiré.

Pour que chaque membre du Conseil général puisse voter en son âme et conscience et sans pression, Monsieur Pravato demande le vote à bulletin secret.

Béatrice Masson Giroud prend ensuite la parole au nom du Conseil communal. Elle explique que ce projet, qui fait sens pour l'ensemble des partenaires concernés, a été finalisé en lien avec l'autre projet de la Paroisse, celui de la colonie de Sorniot. Dans ce second projet, une association indépendante a été créée pour la mise en œuvre et la commune est assurée de récupérer le bâtiment en cas de dissolution. Madame Masson Giroud précise que si l'Administration communale récupère la colonie, elle ferait un bénéfice net de 750'000 francs, ce qui couvrirait sans problème les deux subventions accordées, soit 300'000 francs pour la colonie et 400'000 francs pour la cure. Selon elle, le Législatif n'a pas les compétences pour demander au Conseil communal l'introduction d'une clause dans l'octroi d'une subvention. Pour elle, le Conseil général devrait plutôt se pencher sur la procédure d'octroi des subventions par le biais d'une motion.

Pour toutes ces raisons et pour respecter ce projet, elle invite le Conseil général à refuser cet amendement.

La parole est donnée à David Tamarcaz, président de la COGEST, qui rappelle le préavis de la commission. Comme indiqué dans le rapport, le projet de la nouvelle cure n'est pas du tout remis en question. Cependant plusieurs membres de la commission ont jugé nécessaire la rédaction d'une clause. De longues discussions ont eu lieu dans ce sens et par 6 voix contre 4, la COGEST propose d'accepter le Budget 2023 tel que présenté. Elle aurait été unanime à l'accepter sans le point lié au projet de la cure.

Pour le groupe UDC, Romaine Wailliez-Pellouchoud se demande si une subvention octroyée à la Paroisse de Fully n'est pas dans l'intérêt de tous les Fuillérains. En dehors de l'aspect religieux, politique ou social, elle souhaite relever que le projet fait vraiment sens d'un point de vue architectural. Il permet de dégager la vue sur l'église en enlevant le bâtiment actuel vétuste et de réhabiliter un bâtiment au centre du village, laissé presque à l'abandon.

Elle demande aux signataires de revoir leur décision et demande que son groupe refuse l'amendement.

Line Dorsaz du groupe PDC trouve que le Conseil communal est responsable de l'octroi des subventions. Il a une vision globale et peut donc justement délibérer. Elle précise que le groupe PDC considère cette aide autant légitime que nécessaire et se demande si un amendement peut vraiment être conditionné. L'amendement ne respecte pas les rôles de chaque pouvoir et, malgré les arguments du premier signataire, il s'oppose frontalement au subventionnement et par conséquent à la réalisation du projet.

Le groupe rejette fermement cet amendement et demande aux autres membres du Conseil général d'en faire autant.

Pour le groupe MISE, Isabelle Remy-Carron ne remet pas en cause l'importance du rôle de la Paroisse, d'un point de vue spirituel et social, ni l'opportunité de démolir la cure actuelle. Le MISE, par le biais de l'amendement, souhaite protéger les intérêts des Fuillérais et rappelle que cette pratique de remboursement existe déjà, par exemple au niveau des subventions agricoles allouées par l'Etat du Valais.

Vincent Pravato demande à nouveau la parole et souhaite faire inscrire au protocole que les groupes dépositaires de l'amendement n'ont en aucun cas voulu faire de l'ingérence, ni se substituer au Conseil communal.

Nicole Délitroz, vice-Présidente du Conseil général, demande à son tour la parole. Elle informe l'assemblée qu'elle s'exprime sans son titre de fonction. Elle se réjouit qu'après tant d'années, une solution s'offre enfin pour détruire la vieille cure, afin de créer une belle place et mettre en avant l'église. Elle observe que le montant de 400'000 francs, réparti sur 3 ans, n'est pas si important et que la Commune ne soutient pas une agence immobilière, mais bien une institution du Canton.

David Tamarcaz souhaite également partager son ressenti en son nom propre. Il comprend la rédaction de l'amendement, mais il se demande si, par formalisme, le Conseil général veut faire capoter un projet dont la teneur fait l'unanimité. L'aspect financier, au vu des nombreux prochains investissements, ne peut pas être remis en cause. Selon lui, l'amendement signifie vraiment un acte de méfiance à l'encontre de la Paroisse, motivé par la peur d'un gain financier hypothétique. Il témoigne sa confiance au Conseil communal et se réjouit de la pose de panneaux solaires sur le toit du nouveau bâtiment. Il se réjouit aussi des nouvelles salles mises à disposition de la Commune et il estime que les intérêts des Fuillérais sont ainsi bel et bien sauvegardés dans ce projet. L'établissement d'un nouveau règlement communal pour l'octroi des subventions est pour lui le meilleur moyen de faire aboutir la protection des intérêts publics souhaitée par les signataires de l'amendement. Il demande à tous ses collègues de bien vouloir voter de manière responsable.

Le vote à l'urne est procédé et **par 24 non et 20 oui l'amendement est refusé.**

La discussion reprend sur le budget 2023. Pour le groupe PLR, César Da Silva se réjouit des ambitions affichées. Le groupe est conscient que la Commune s'apprête à vivre une longue période de rénovations. Plusieurs travaux prioritaires sont également en projet. Il est donc évident que la dette par habitant va à nouveau augmenter. Même si le groupe déplore l'incompréhension de l'amendement, il accepte les recommandations émises par la COGEST.

Le groupe PDC, par Line Dorsaz, remercie les différents acteurs ayant élaboré le budget 2023. Il se réjouit de voir se concrétiser de nombreuses années de préparation et soutient le budget tel que présenté.

Martine Caillet, pour le groupe UDC, remercie aussi toutes les personnes qui ont élaboré le budget. La phase intense d'investissements doit relever le niveau de vigilance de l'exécutif pour ne pas péjorer la santé financière de la commune. Comme par exemple, indexer systématiquement les salaires freine et ralentit la création de nouveaux postes. Le groupe UDC demande à ses membres d'accepter le budget 2023 tel que présenté.

Le MISE, par Isabelle Remy-Carron remercie le Chef du service des finances et la COGEST pour leur excellent travail. Le groupe regrette qu'une mesure prise en 2019 sur la base de bons résultats conduise aujourd'hui à rogner sur les investissements en faveur du social et de la culture. Le MISE laisse la liberté de vote à ses membres et demande le vote par bulletin secret.

Le vote à l'urne est procédé et **par 26 oui, 13 non et 5 blancs, le budget 2023 de la Municipalité et des Services industriels est accepté.**

Christian Carron reprend la parole et présente à l'assemblée les deux derniers votes concernant le budget 2023 :

- Le coefficient de l'impôt, que le Conseil communal propose de garder à 1.25.
La proposition est acceptée par l'assemblée par 33 oui, 9 non et 1 abstention.
- Le taux d'indexation, que le Conseil communal propose de relever à 158% au lieu de 155%, conséquence directe due à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.
La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Postulat N° 103 de la commission SASJCS – « Pour l'aménagement d'une Nurserie à Fully »

Le Postulat N° 103 « Pour l'aménagement d'une Nurserie à Fully » est développé par Célia Polo, présidente de la commission SASJCS. Un sondage a été effectué auprès de la population, duquel il ressort que les structures actuelles ne répondent pas aux besoins de plus de 65% des sondés. De plus, trois-quarts des personnes interrogées choisiraient de placer leurs enfants en nurserie, si cette solution existait. Madame Polo rappelle également que les communes sont tenues légalement de prendre les mesures utiles pour proposer des places d'accueil extra-familial.

Pour le groupe PDC, Line Dorsaz indique que le groupe soutient à l'unanimité ce postulat et souhaite que le Conseil communal mette autant d'enthousiasme dans sa réponse, que les signataires en ont mis à la préparation de ce postulat.

Le groupe PLR est bien conscient de l'utilité d'une nurserie, rapporte César Da Silva. Le projet est dans l'ère du temps. L'ensemble du groupe est favorable à une étude de faisabilité, mais il émet néanmoins des réserves en ce qui concerne les coûts.

Au nom du MISE, Isabelle Remy-Carron remercie la commission SASJCS pour son travail et souhaite que le Conseil communal se penche sérieusement sur la question, car cette demande reflète un besoin évident pour les jeunes parents de Fully.

Martine Caillet, pour le groupe UDC, se demande comment l'enquête a été menée et si les chiffres reflètent bien les attentes des habitants de Fully. Une nurserie engendre un énorme investissement et le groupe estime que ce n'est pas le moment pour envisager un tel projet.

L'assemblée passe au vote et **par 37 oui, 5 non et 1 abstention le postulat est accepté.**

5. Interpellation N° 13 du groupe PDC – « Pour le développement de l'Agrivoltaïsme à Fully »

Baptiste Dorsaz du groupe PDC présente l'interpellation N°13 « pour le développement de l'Agrivoltaïsme à Fully ». Il tient à attirer l'attention du Conseil communal sur la modification de l'ordonnance fédérale concernant l'aménagement du territoire. Il demande si l'agrivoltaïsme peut être intégré dans la révision du plan d'affectation des zones du nouveau règlement des constructions.

Pour le Conseiller communal Aldo Resenterra, cette Interpellation soulève une problématique intéressante et en même temps complexe. L'ordonnance pré-citée est en effet en vigueur, mais

sa mise en œuvre est compliquée. Pour preuve, le Canton du Valais a refusé pour le moment de soutenir ce type de projets et fait actuellement des tests sur des stations de recherches. Si les essais s'avèrent positifs, le Conseil communal pourrait envisager de faire à son tour la promotion de l'agrivoltaïsme.

6. Interpellation N°14 du groupe PDC – « Turbinage des eaux usées des hameaux de Fully »

L'Interpellation n° 14 du groupe PDC « Turbinage des eaux usées des hameaux de Fully » est également présentée par Baptiste Dorsaz. Il demande au Conseil communal d'étudier, dans le cadre de la descente des eaux usées des hameaux, la possibilité de turbiner les eaux usées.

Aldo Resenterra, pour le Conseil communal, répond que toutes les possibilités pour créer de l'énergie sont étudiées à chaque occasion. Le débit des eaux claires est déjà juste suffisant pour produire de l'électricité, il est donc impossible actuellement d'envisager de le faire pour les eaux usées.

7. Interpellation N° 15 des groupes MISE, UDC et PLR – « Retour sur l'Audit 2022 »

Madame Tanina Werlen, du Groupe MISE, présente l'interpellation N°15 des groupes MISE, UDC et PLR « Retour sur l'Audit 2022 ». Elle relève qu'il était judicieux d'avoir commandé cet audit au vu de l'importante évolution démographique de la Commune de Fully. Elle se réjouit d'entendre quels sont les retours qui vont permettre d'améliorer le service aux habitants et demande une réponse écrite au Conseil communal.

La présidente Caroline Ançay-Roduit confirme que la Commune a connu une importante croissance démographique ces 20 dernières années (+48.2%). Pour répondre aux attentes des citoyens, l'Administration communale a adapté son offre. Actuellement, les prestations fournies sont bien acceptées par les habitants de Fully. Néanmoins, les défis à venir obligent à repenser et moderniser encore le fonctionnement de l'Administration.

Les principaux axes de travail ressortis de l'audit sont les suivants :

1. Organigramme / Organisation communale
2. Système de Management

Plusieurs améliorations ont déjà été entreprises, mais d'importantes réflexions doivent encore être menées.

Madame Tanina Werlen remercie la présidente pour la réponse. Elle réitère sa demande de réponse écrite, avec en compléments les actions et délais impartis pour les différentes tâches planifiées ou envisagées.

8. Interpellation N° 16 du groupe PDC – « Attribution des travaux communaux »

Monsieur Nicolas Dorsaz, du groupe PDC, présente l'interpellation N° 16 « Attribution des Travaux communaux ». Il relève que la conjoncture actuelle met bien des entreprises dans l'embarras et que, dans cette situation, certaines d'entre elles pourraient, ne pas respecter les règles ou lois dans le cadre de travaux communaux. La commune se doit d'être irréprochable, c'est pourquoi le groupe PDC aimerait savoir comment les travaux communaux sont attribués aux entreprises.

La Présidente Caroline Ançay-Roduit répond que l'attribution des travaux communaux est soumise aux règles des marchés publics et qu'il existe plusieurs procédures d'adjudications. Les budgets n'entrent pas directement en ligne de compte, mais c'est le montant estimé du marché qui définit des seuils, qui sont ensuite considérés dans l'analyse. Par ailleurs, aucune enquête est menée auprès des entreprises et il n'existe pas non plus de listes d'entreprises peu recommandables. Seules les entreprises aptes à soumissionner sont appelées à le faire.

9. Interpellation N° 17 du GT Belle Usine – « L'avenir de la Belle-Usine dans le contexte du Patrimoine cantonal »

Edmond Isoz, vice-président du Groupe de travail (GT) Belle Usine présente l'interpellation N° 17 « L'avenir de la Belle-Usine dans le contexte du Patrimoine cantonal ». Il indique que le GT Belle Usine a fait cette interpellation afin d'informer de manière transparente l'ensemble du Conseil général sur l'avancement de son travail. Il a le sentiment de ne pas avoir été informé de cette manière par l'Exécutif depuis qu'il a remis son rapport intermédiaire en octobre 2021. En effet, depuis cette date, il n'a pas eu de nouvelle à part la demande de terminer son rapport. Demande est faite que le GT puisse continuer sa mission et que l'inventaire du bâtiment de la Belle Usine soit fait par les responsables cantonaux du patrimoine dans les meilleurs délais.

Anouck Dorsaz-Vielle informe l'assemblée que l'inventaire du patrimoine bâti est une obligation cantonale et doit être réalisé pour 2025. Ces travaux sont en cours et un montant dans ce sens figure d'ailleurs au budget 2023. En ce qui concerne le Musée, il n'a pas été inscrit au patrimoine cantonal, car les objets qu'il expose ne sont pas particulièrement originaux. La fondation sait cependant que, si elle dispose d'un concept ou d'une activité intéressante, sa destinée pourrait changer.

Au sujet du GT, Anouck Dorsaz-Vielle est favorable à ce qu'il soit relancé et demande au bureau de faire le nécessaire pour la nomination de la fonction vacante du président. Le Conseil communal prend le dossier de la Belle Usine très au sérieux. Il y travaille depuis plusieurs mois déjà et souhaite avoir le soutien du Conseil général.

Edmond Isoz trouve la réponse de la Municipalité trop légère et insiste sur le fait que beaucoup de documents et rapports ne sont pas transmis aux bonnes personnes.

Anouck Dorsaz-Vielle souhaite que chaque groupe reste dans sa mission et confirme à nouveau que le Conseil communal veut développer l'utilisation de la Belle-Usine.

10. Rapport des commissions

Aucune prise de parole n'est demandée.

11. Divers

Edmond Isoz demande où en est le GT du développement économique, après 6 mois d'inactivité ? La Présidente Caroline Ançay-Roduit répond qu'une convocation va être envoyée à tous les membres du groupe prochainement.

Nicole Délitroz rappelle que la fête du Conseil général aura lieu le 2 septembre 2023 et que plusieurs activités sont prévues.

Pour finir, Christian Carron informe l'assemblée que le Bureau a révisé le règlement du conseil général et que la commission EEEU va le recevoir prochainement pour étude.

Il rappelle que le nouveau « Formulaire Type » devra être utilisé dès le prochain plénum pour tout dépôt/demande d'intervention.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration, souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde et clôt cette séance à 21h00.

Le Président
Christian Carron

Le Secrétaire
Nicolas Dorsaz

Annexes:

- Réponse à l'interpellation N°15 des groupes MISE, UDC et PLR – « Retour sur l'Audit 2022 »
- Réponse à l'interpellation 16 du groupe PDC – « Attribution des travaux communaux »